

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1492

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Bonnet,
M. Cordier, M. Gosselin et M. Bazin

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« patient »,

insérer les mots :

« , en lien avec les aidants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer clairement les aidants comme partie prenante du parcours d'accompagnement.